

LÉLONG (*Auguste*), Avocat et Auditeur au Conseil Supérieur du Congo [Bruxelles, 1868 ou 1869 - en mer à hauteur de Las Palmas (Grand Popo), mai 1896].

Il fit ses humanités à l'Institut Saint-Louis et son droit à l'Université Libre de Bruxelles. Il s'inscrivit en stage chez maître Victor Jacobs et prit bientôt rang au Barreau parmi les jeunes avocats les plus appréciés. Auguste Lelong se consacra avec ardeur à l'étude de toutes les questions coloniales; il osa, dès 1894, plaider avec conviction et enthousiasme l'annexion du Congo par la Belgique. Par décret du 28 mars 1895, Lelong était nommé auditeur au Conseil Supérieur du Congo à Bruxelles. Or, cette année 1895 était cruciale pour le jeune Etat congolais. La campagne arabe battait son plein. Le commandant Lothaire y avait déployé les plus brillantes qualités et conquis des titres éminents à la reconnaissance du Gouvernement et de la Belgique.

Cependant, l'exécution sommaire par ordre de Lothaire du traitant anglais Stokes, qui avait fait cause commune au Congo avec les révoltés et les Arabes contre l'État, avait suscité en Angleterre un mouvement de réprobation, exploité par l'étranger et, en Belgique, par les adversaires de l'annexion. Le Gouvernement général dut soumettre l'affaire aux juridictions congolaises et Lothaire fut invité à comparaître devant la Cour d'appel de Boma, le 22 avril 1896. A Bruxelles, le mandataire de l'accusé en Belgique crut bien faire en priant l'avocat Auguste Lelong de se rendre au Congo pour y défendre la cause de l'officier inculpé. Lelong prit la malle de Lisbonne le 23 février 1896. Arrivé au Congo, il s'entretint avec Lothaire, qui jugea inutile — et la suite lui donna raison — l'intervention d'un avocat dans sa cause, qui lui paraissait suffisamment convaincante par elle-même.

Avant même que s'ouvrirent les débats à Boma, Lelong se réembarqua pour rentrer en Belgique. En mer, à peu près en face de Las Palmas (Grand Popo), il fut frappé d'insolation et mourut presque aussitôt (mai 1896). L'œuvre congolaise perdait en ce jeune avocat, promis à une brillante carrière, un sincère et ardent défenseur.

Publication : « Pourquoi la Belgique doit reprendre le Congo » (*Bull. Soc. Belge d'Ét. Col.*, 1895, p. 81).

10 août 1949.
M. Coosemans.

Mouvement géographique, 1895, p. 40; 1896, pp. 61, 237. — A. Van Isegem, *Les étapes de l'annexion du Congo*, Bruxelles, 1932, p. 24. — *Bulletin officiel*, 1895, p. 78. — Comte Henri Carton de Wiart, *Mémoires politiques*, Desclée-De Brouwer, Bruges, 1948. — Note manuscrite du Comte Henri Carton de Wiart à M. Coosemans, août 1949.